



Annexe 1 : Grille de vulnérabilité synthétique

Ajout du cadastre énergétique au dernier trimestre 2022

- Remplace l'information du registre (peu renseignée)
- Noté de 0 à 2 (étiquette E et +)
- Constitue une couche cartographique à part entière dans le SIG

Les notes rapportées sont sur 20 et déterminent l'indice de vulnérabilité de la copropriété :

- 10 à 12 une vulnérabilité modérée,
- 12 à 14 une vulnérabilité moyenne,
- au-delà de 14 une vulnérabilité marquée.

/ 39

/ 75

Indice de fragilité de l'offre en logement (15)	Année de construction antérieure à 1975
	Classe cadastrale 6, 7, 8
	Part des logements vacants
	Part de vacance structurelle
	Copropriété énergivore (cadastre énergétique)
Indice de fragilité sociale (16)	Taille de la copropriété
	Seuil de bas revenus
	Statut d'occupation des logements occupés
	Part des propriétaires âgés de plus de 65 ans
Indice du marché immobilier (8)	Proximité des QPV (à l'intérieur / zone tampon / en dehors)
	Taux d'équipements de proximité à la section
	Rythme de mutation des logements
Indice de fragilité de gestion et de fonctionnement (36)	Évolution du prix sur deux périodes (N-1, N-2, N-3) comparé à (N-4 et N-5)
	Prix de vente
	Type de syndic (bénévole / professionnel / non connu)
	Complexité juridique particulière (ASL, AFUL, syndicat secondaire.....)
	Taux d'impayés alerte (sommes restant dues/charges courantes+charges travaux)
	Dette fournisseurs (CALCUL : impayés fournisseurs/charges courantes)
	Part de copropriétaires débiteurs (nb débiteurs>300/nb de lots ppx hab ou comm)
	Dette moyenne par copropriétaire
Charges trimestrielles (Montant du budget par lot principal et par trimestre)	
Part du fonds travaux	